



INFOS COVID-19 – PASS SANITAIRE

Chers clients,

Nos équipes sont d'ores et déjà en train de préparer votre prochaine arrivée dans le strict respect des conditions sanitaires suite aux dernières annonces faites par le gouvernement.

Sachez tout d'abord que l'accès à l'ensemble des hébergements de l'Hôtel & Résidence Les Vallées est libre et ne nécessite pas de pass sanitaire.

Cependant, vous devez présenter un pass sanitaire valide si vous souhaitez profiter :

- De l'espace restauration,
- Du bar,
- De l'espace bien-être (piscine, sauna, hammam, jacuzzi).

Pour rappel, le pass sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes de plus de 12 ans et 2 mois.

Nous continuons à prendre très au sérieux les règles sanitaires existantes pour votre confort et notre sécurité à tous :

- **Lien sécurisé** pour le paiement de votre séjour et/ou le dépôt de votre caution avant votre arrivée.
- Un **bracelet** (pour le restaurant) et/ou une carte d'accès (pour la piscine) vous seront remis à l'arrivée, si l'ensemble de votre groupe/famille présente un pass sanitaire valide.
- Le **cahier de rappel** reste obligatoire au restaurant (papier ou dématérialisé).
- Le **port du masque** reste obligatoire dans les communs de notre établissement (adultes et enfants à partir de 6 ans).
- Les **gestes barrières** et notre **charte sanitaire** restent en vigueur dans notre établissement.

Ces règles sanitaires ne remettent pas en cause le déroulement de votre séjour, ni les prestations qui peuvent y être associées.

Annexe : dispositions sanitaires applicables aux remontées mécaniques de montagne.

Si vous éprouvez des symptômes ou que vous revenez de voyage, nous vous recommandons de vous reposer chez vous. Pour le bien de tous, nous vous accueillerons avec plaisir lorsque vous irez mieux.

Pour toute demande, n'hésitez pas à nous contacter au : **+33 3 29 25 41 39**

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

L'équipe de l'Hôtel & Résidence Les Vallées.

Annexe : dispositions sanitaires applicables aux remontées mécaniques de montagne.

Par décret N° 2021-1521 du 25 novembre 2021, l'État Français a institué de nouvelles dispositions sanitaires applicables aux remontées mécaniques de montagne, qui viennent compléter d'autres dispositions déjà en vigueur pour la saison d'hiver 2021/2022.

Le pass sanitaire est obligatoire à compter du 4 décembre 2021 pour toute personne âgée de plus de 12 ans et 2 mois.

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE :

Toute personne âgée de plus de 12 ans et 2 mois doit, pour accéder aux remontées mécaniques de montagne, pouvoir présenter un pass sanitaire valide (en format numérique ou à défaut en format papier).

Des vérifications seront opérées dans les espaces de vente des exploitants de remontées mécaniques, à l'accès des appareils de remontées mécaniques (ainsi que par les moniteurs pour les cours de ski).

MASQUE ET DISTANCIATION :

Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 11 ans (recommandé pour les 6 à 11 ans) pour l'ensemble des remontées mécaniques (y compris dans les files d'accès). Seuls les téléskis et tapis roulants pourront être exonérés du port du masque (lorsqu'empruntés par un seul client à la fois).

Les skieurs ont l'obligation pour emprunter les remontées mécaniques de porter un masque homologué, qui peut être un masque chirurgical ou un masque en tissu de catégorie 1 (certification AFNOR SPEC S76-001). Concernant les tours de cou, seuls ceux qui sont filtrants et répondant aux mêmes normes sont autorisés.

Les skieurs devront respecter dans les files d'accès, une distance entre les personnes ou groupes de personnes voyageant ensemble.

L'application des gestes barrière s'impose sur l'ensemble du domaine skiable. Les exploitants de remontées mécaniques mettront du gel hydroalcoolique à disposition aux endroits pertinents.

Le masque n'a pas besoin d'être porté pendant la pratique du ski.